

ARRETE COLLECTIF

PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

Période de traitement : 01/09/2023 31/08/2024

AVANCEMENT D'ECHELON

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté rectoral du 13 mai 2020 portant délégation de signature au Directeur académique des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles;

Nom	Prénom	ECHELON
BOUILLOT	SOPHIE	9
BOUISSE	LUCIE	7
BROCARD	CHARLOTTE	9
DUQUENOIS	FREDERIQUE	9
FERNANDEZ	PAULINE	7
IKNI	MARIELLE	9
LANGLOIS	JULIE	9
MIRAND	PELAGIE	9

Part des femmes parmi les promus 7ème échelon : 100 %

Part des femmes parmi les promus 9^{ème} échelon : 100 %

Fait le 13 mars 2024

L'Inspecteur d'académie du Lot


Xavier PAPILLON